

M. Rodolphe LAMEYSE
Directeur Général De La Division Food & Beverage
COMEXPOSIUM
17 Quai du Président Paul Doumer
92400 Courbevoie

Copie : Jean-François LOISEAU – président du Conseil d'Administration du SIAL

Paris, le 23 octobre 2026

Objet : SIAL 2028 : la place de la Boulangerie-Viennoiserie-Pâtisserie n'est pas dans les rayons surgelés

Monsieur le Directeur général,

Au nom de la FEB et de ses adhérents, je tiens à vous féliciter, ainsi que l'ensemble de vos équipes, pour le succès de l'édition 2026 du SIAL Paris. Nous nous réjouissons du succès grandissant de la « première épicerie du monde », à laquelle nos entreprises sont fières de contribuer.

C'est précisément parce que nous sommes attachés au SIAL que je souhaite vous alerter avec force sur l'organisation envisagée pour 2028 et dont nous avons été informés plus ou moins au pied levé, pendant le salon, entre deux stands...Au-delà de la forme, la répartition prévue entre Villepinte et Le Bourget, qui conduirait à déplacer de nombreux adhérents exposants de la FEB dans une catégorie « surgelés » au Bourget, soulève une forte objection sur le fond.

Nos **produits de Boulangerie, Viennoiserie et Pâtisserie** ne sont **pas destinés au rayon surgelés**. Quasiment tous nécessitent une remise en œuvre en magasin ou en RHD pour être **consommés frais**. La surgélation constitue une étape de conservation et de logistique. Elle ne définit ni leur destination commerciale, ni leur usage, ni leur identité auprès du consommateur.

Nous sommes les acteurs du rayon Boulangerie Viennoiserie Pâtisserie, rayon rattaché aux directions achats produits frais des distributeurs car vendus frais aux consommateurs.

Les équipes produits frais de nos clients voyagent ensemble et ne recherchent pas des produits vendus surgelés au consommateur final. Les frites surgelées, les glaces, les légumes IQF ou les pizzas surgelées sont traités par les équipes du rayon surgelés des distributeurs.

Nous déplacer dans un lieu distinct c'est nous couper de nos clients.

Nous ne pouvons donc pas accepter qu'un choix d'implantation fondé sur la seule température de conservation prenne le pas sur la réalité de nos métiers et de nos débouchés.

Nous vous demandons donc de revoir ce rattachement et de maintenir les entreprises concernées à Villepinte, dans un environnement commercial cohérent avec leur activité pour préserver leur accès aux bons acheteurs et les conditions de réussite de leur participation.

Nous souhaitons engager rapidement un échange avec vous et vos équipes avant que les choix d'implantation pour 2028 ne soient arrêtés.

La croissance du SIAL est une réussite collective. Son organisation doit continuer à servir la diversité des filières qui font sa force. Nous sommes convaincus qu'une solution respectant pleinement la place de la boulangerie-viennoiserie-pâtisserie fraîche peut et doit être trouvée.

Bien cordialement,

Bien à vous



Didier BOUDY
Président de la FEB